

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29 novembre 2023

Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 29 novembre deux mil vingt-trois à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Sabrina ASSAYAG à Monsieur Fernand BERSON, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Luc CAEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Catherine DESPRES, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Quentin GESELL à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY.

Etaient absents et excusés : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Madame Marie CHAVANON, Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO, Monsieur Julien WEIL.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Créations et suppressions d'emplois – Modification du tableau des emplois permanents

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2023-39 du 19 septembre 2023 portant sur la modification du tableau des emplois permanents des personnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier le tableau des emplois permanents,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de créer les dix emplois suivants :

- ✓ **Trois emplois** d'attaché dans le cadre du déroulement de carrière des fonctionnaires de l'établissement
- ✓ **Deux emplois** pour permettre le recrutement d'agents sur un grade différent de celui détenu par la personne ayant libéré le poste :
 - Un emploi d'attaché pour un poste de juriste au service conseil juridique et contentieux,
 - Un emploi d'attaché pour le poste de responsable technique du bâtiment au service de la logistique.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

- ✓ **Cinq emplois afin de répondre à de nouveaux besoins :**
 - Un emploi du cadre d'emplois des attachés à la direction de la santé et de l'action sociale au sein du service du secrétariat du conseil médical interdépartemental en formation restreinte afin de permettre le recrutement du coordonnateur du pôle conseil en collectivité nouvellement créé.
 - Quatre emplois du cadre d'emplois des rédacteurs afin de pouvoir recruter les gestionnaires conseil en collectivité qui composeront ce pôle, ainsi qu'un gestionnaire carrière rémunération pour le service assistance GRH aux collectivités en raison de l'accroissement de l'activité du service.

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaire pour pourvoir ces emplois à temps complet, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Les candidats devront être titulaires d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de leur grade de recrutement. La rémunération de ces agents sera établie sur la grille indiciaire de leur grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification des candidats et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à leur grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

D'élargir les possibilités de recrutement des postes de :

- Chef du service AMO – gestion de projets au grade d'ingénieur principal,
- Gestionnaire au cadre d'emplois des rédacteurs au service conseil insertion et maintien dans l'emploi

Il est proposé, en cas d'appel à candidatures infructueux de fonctionnaires pour pourvoir cet emploi à temps complet, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 3 ans.

Le candidat devra être titulaire d'un titre permettant l'accès aux concours du cadre d'emplois de son grade de recrutement. La rémunération de cet agent sera établie sur la grille indiciaire de son grade en fonction de l'expérience professionnelle et de la qualification du candidat et comprendra les primes et indemnités pouvant être attribuées à son grade, conformément à la délibération du CIG sur le régime indemnitaire du personnel de l'établissement.

Il est donc proposé au conseil d'administration de fixer ainsi qu'il suit le tableau des emplois permanents du centre au 29 novembre 2023, étant précisé que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget,

Article 2 : DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Article 3 : FIXE ainsi qu'il suit, le tableau des emplois permanents du centre au 29 novembre 2023 :

EMPLOIS BUDGETAIRES	Nombre
Directeur général	1
Directeur général adjoint	2
Administrateur hors classe	2
Administrateur	1
Directeur territorial	7
Cadre d'emplois des attachés, ingénieurs ou médecins	1
Attaché hors classe	4
Attaché principal	25
Attaché territorial	71
Attaché ou attaché principal	1
Attaché ou ingénieur	3
Cadre d'emplois des attachés	1
Cadre d'emplois d'attaché ou ingénieur	4
Attaché ingénieur ou cadre d'emplois des techniciens	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	23
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	19
Rédacteur	25
Cadre d'emplois des rédacteurs	7
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17

Adjoint administratif	10
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	5
Bibliothécaire principal	2
Bibliothécaire	1
Ingénieur en chef hors classe	1
Ingénieur en chef hors classe ou cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef ou attaché	1
Ingénieur principal	9
Ingénieur ou ingénieur principal	2
Ingénieur	26
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	3
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique	1
Médecin (médecine préventive)	12
Médecin (secrétariat du comité médical interdépartemental)	1
Psychologue de classe normale	1
Cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	4
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1
Infirmier en soins généraux	2
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1
Assistant socio-éducatif	14
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
TOTAL DES EMPLOIS	360

Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Député honoraire

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).